

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le quatre novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 27 octobre 2011, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY, M. BOUCHER.

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à M. MERLIAUD  
M. HUMBERT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI  
Mme DUGUET, Mme JULIEN-RIVE, M. LANGLOIS

Mme ZUKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

## ***1. Choix du Maître d'œuvre pour la salle polyvalente*** ***Délib.n°36/2011***

La Commission Communale d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2011 a étudié les deux candidatures reçues concernant la maîtrise d'œuvre pour la transformation de la salle de l'ancien restaurant scolaire et de l'ancienne mairie en salle polyvalente.

Celle de Serge BERGERON, architecte, est de 18,88 % pour l'offre de base avec option EXE complète à 1% et option OPC à 1 % soit un total de 15 252 € HT.

Celle de Sophie BERTRAND, architecte, est de 13,50 % pour l'offre de base avec option EXE complète à 0,50 % et option OPC à 1,20 % soit un total de 11 430,40 € HT.

La Commission a retenu l'offre de Sophie BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, entérine le choix de la Commission en retenant l'offre de Sophie BERTRAND.

## ***2. Indemnités d'exercice et d'administration et de technicité*** ***Délib.n°37/2011***

M. le Maire rappelle que par délibération du 4 novembre 2008 (n°41/2008) le Conseil Municipal avait institué une indemnité d'administration et de technicité pour le personnel de catégorie C et par délibération du 25 septembre 2009 (n°41/2009) une indemnité d'exercice pour le personnel de catégorie B.

Il propose de réévaluer ces indemnités comme suit :

Pour les agents de catégorie C rémunérés en espace indiciaire spécifique (agent de maîtrise principal), montant de référence annuel (soit 490,08 € en 2010) x 2,60 (coefficient) x 1 agent

Pour les agents de catégorie C rémunérés en échelle 3, montant de référence annuel (449,33 € en 2010) x coefficient 1,07 x 3 agents.

Pour les agents de catégorie B (Rédacteur Principal), montant de référence annuel (actuellement 1250,08 €) x coefficient 0,56 x 1 agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- approuve ces propositions
- dit que ces dispositions prendront effet à compter de 2011
- laisse le soin à M. le Maire de définir par arrêté le coefficient applicable à chaque agent

## ***3. Vente de parcelles*** ***Délib.n°38/2011***

M. le Maire rappelle que par délibération du 16 juin 2011 (n°22/2011) le Conseil Municipal a décidé la vente de parcelles à M. Galan CARRILERO.

Après consultation des riverains, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, décide de maintenir la vente de la globalité des parcelles décidée le 16 juin dernier, aux mêmes conditions, et invite M. CARRILERO à tout mettre en œuvre pour réaliser des regroupements de parcelles afin de réaliser des unités de gestion cohérentes.

#### **4. Taxe d'aménagement**

*Délib.n°39/2011*

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

#### **5. Groupement de commandes Cté de Communes -Travaux d'entretien et de réparation des voiries**

*Délib.n°40/2011*

M. le Maire fait part de la proposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière de réaliser un groupement de commandes entre les Communes du territoire pour les travaux d'entretien et de grosse réparation des voiries communales.

Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise son Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération.

#### **6. Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation**

**pour la formation des agents territoriaux**

*Délib.n°41/2011*

Le Conseil Municipal de Cheissoux, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

#### **7. Aménagement Salle Polyvalente - Demande de DETR 2012**

*Délib.n°42/2011*

Par délibération du 8 octobre 2010, le Conseil Municipal avait sollicité une dotation globale d'équipement pour la création d'une salle polyvalente en extension de la salle du restaurant scolaire dans l'ancienne salle de mairie. Cette demande n'a pas été retenue à son stade d'avancement par les services de la Préfecture.

Le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux venant d'être arrêté par le Conseil Municipal, M. le Maire propose de renouveler la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2012.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- sollicite une DETR de 25 % pour la réalisation de ces travaux qui intégreront une clause d'insertion professionnelle pour certains lots et une diminution de 40 % de la consommation d'énergie par isolation. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses :

- honoraires : 11 430,40 € HT
- travaux : 75 200 € HT

Total : 86 630,40 € HT

Recettes :

- subvention Conseil Général 30 % : 25 989 €
- subvention DETR 25 % : 21 658 €
- autofinancement 50 % : 38 943,40 €

Total : 86 630,40 € HT

- s'engage à budgétiser cette dépense en 2012 pour une réalisation des travaux prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2012

### **8. Goûter de Noël**

Mme THIERIOT propose d'organiser un goûter de Noël pour les enfants de primaires résidents sur la Commune le lundi 19 décembre à partir de 15 h.

### **9. Vœux 2012**

La date du samedi 14 janvier 17 h est retenue

### **10. Repas des aînés de la Commune**

La date du dimanche 22 janvier est retenue pour le repas offert au plus de 70 ans.  
Cette année les colis seront confectionnés par la Coop.

### **11. Virement de crédits**

*Délib.n°43/2011*

Suite aux décisions prises concernant le personnel communal (embauche en contrat aidé et augmentation des indemnités) M. le Maire fait part de la nécessité de procéder au virement de crédits suivant :

<i>Articles et Opérations budgétaires Fonctionnement 2011</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Entretien de voies et réseaux <b>art.61523</b>		<b>1280,00 €</b>
Emploi d'insertion <b>art.64168</b>	<b>1280,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce virement de crédits.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 22 h.